

**ARRETE** n° 2004 **345** /MS/SG/DRH/SGP<sup>aj</sup>  
portant nomination de chefs de Services.

## **LE MINISTRE DE LA SANTE**

- VU la Constitution ;  
VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;  
VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2002 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;  
VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;  
VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;  
VU l'Arrêté n° 2003-109/MS/CAB du 04 mars 2003 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;  
Sur proposition du Directeur Régional de la Santé du Centre - Ouest.

## **ARRETE**

**Article 1 :** Les agents ci-après désignés relevant du Ministère de la Santé, sont nommés Chefs de service à la Direction Régionale de la Santé du Centre - Ouest conformément au tableau ci-dessous :

N° mle	Noms et Prénoms	Emploi	Fonction
80510	SERME Ladiama	Pharmacien	Chef du service de Pharmacie, médicament et des Laboratoires
49452	OUEDRAOGO Clotaire S. Pascal	Gestionnaire des Hôpitaux	Chef de service administratif et financier

**Article 2 :** Sont chargés de l'intérim des services les agents dont les noms suivent conformément au tableau ci-dessous :

N° mle	Noms et Prénoms	Emploi	Fonction
18102	SEMDE/KONDA Aoua	Infirmière brevetée	Chargée de l'intérim du service Secrétariat
49452	OUEDRAOGO Clotaire S. Pascal	Gestionnaire des Hôpitaux	chargé de l'intérim du Service des Infrastructures, de l'équipement et de la maintenance

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur Régional de la Santé du Centre - Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - IGSS
- 1 - DGS
- 1 - DGHSP
- 1 - DRS/Centre-Ouest
- 1 - DAF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 3 - Intéressés
- 3 - Archives

Ouagadougou, le 16 NOV 2004



**Bédouma Alain YODA /-**